

Démarche : Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro
Organisme : Prévention des risques industriels, climat, air, énergie

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Formulaire préalable à la phase amont s'adressant aux professionnels disposant d'un numéro de SIRET.
Le porteur de projet remplit les éléments qui concernent le projet. L'objectif est double :

- ❑ s'interroger sur les sujets potentiellement à enjeux,
- ❑ disposer d'informations permettant aux interlocuteurs présents lors de la phase amont d'expliciter au mieux les attendus de l'administration sur le dossier qui sera déposé ultérieurement, afin de rendre ce dernier recevable le plus rapidement possible.

Remplissage de tous les items (en indiquant « non concerné », « non pertinent » ou « non connu » le cas échéant).
Fournir, une synthèse des éléments, études et diagnostic déjà réalisés et en votre possession. Ces documents permettront une meilleure prise en compte du périmètre de votre projet et une réponse plus précise.

Format de la demande : informatique (CD, clé USB, etc.)

Votre département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Ain
- Allier - Cantal - Puy-de-Dôme
- Ardèche - Drôme
- Isère
- Loire - Haute-Loire
- Rhône
- Savoie - Haute-Savoie

1. Intitulé du projet

Intitulé du projet

2. Identification du pétitionnaire

Dénomination ou raison sociale

Numéro de SIRET / RCS

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Forme juridique

Nom de la personne habilitée à représenter la personne morale

Prénom de la personne habilitée à représenter la personne morale

Qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Adresse (n° - voie)

Commune

Localité

Pays

N° de téléphone

Adresse courriel

3. Caractéristiques principales du projet

3.1 Présentation succincte du projet

Identité du pétitionnaire si différente de celle du porteur de projet

Accompagnement par un prestataire sur la réglementation environnementale ?

Cochez la mention applicable

Oui

Précisez ses coordonnées

Est-ce qu'un financement public est ou a été sollicité ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Auprès de quel(s) organisme(s) ?

Est-ce que des contacts ont été pris avec les collectivités, associations et riverains pour présenter ce projet ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Type d'activité du projet

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, ouvrages, travaux et activités - loi sur l'eau

S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Ce projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pour les projets soumis au cas par cas selon l'article R.122-2 du code de l'environnement, et si ce cas par cas a été déposé, une évaluation environnementale est-elle nécessaire ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

3.2 Identification des rubriques concernées par le projet

Liste des rubriques ICPE du projet dans le régime A (autorisation)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

1185 – Gaz à effet de serre fluorés

1312 – Mise en œuvre de produits explosifs à des fins industrielles

1413 – Installations de remplissage de réservoirs de gaz naturel ou biogaz, sous pression

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 1414 – Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés
- 1416 – Station services (hydrogène)
- 1421 – Installation de remplissage d'aérosols inflammables
- 1434 – Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables
- 1435 – Stations-service
- 1436 – Liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C
- 1450 – Solides inflammables
- 1455 – Stockage de carbure de calcium
- 1510 – Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts
- 1511 – Entrepôts frigorifiques
- 1530 – Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues
- 1531 – Stockages, par voie humide (immersion ou aspersion), de bois non traité chimiquement
- 1532 – Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues
- 1630 – Emploi ou stockage de lessives de soude ou de potasse caustique
- 1700 – Définitions et règles de classement des substances radioactives
- 1716 – Substances radioactives
- 1735 – Dépôt, entreposage ou stockage de substances radioactives
- 1978 – Solvants organiques
- 2101 – Élevage de bovins
- 2102 – Élevage de porcs
- 2110 – Élevage de lapins
- 2111 – Élevage de volailles
- 2112 – Couvoirs
- 2113 – Élevage d'animaux carnassiers à fourrure
- 2120 – Élevage de chiens
- 2130 – Piscicultures
- 2140 – Présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques
- 2150 – Élevage de coléoptères, diptères, orthoptères
- 2160 – Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ...
- 2170 – Fabrication des engrains, amendement et support de culture
- 2171 – Dépôts de fumiers, engrains et supports de culture
- 2175 – Dépôts d'engrais liquides
- 2210 – Abattage d'animaux
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 2221 – Préparation de produits alimentaires d'origine animale
- 2230 – Transformation etc. du lait
- 2240 – Extraction et traitement des huiles végétales, huiles animales et corps gras
- 2250 – Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole
- 2251 – Préparation, conditionnement de vins
- 2260 – Broyage, concassage de substances végétales
- 2265 – Fermentation acétique en milieu liquide
- 2275 – Fabrication de levure, ...
- 2311 – Traitement par battage, cardage, lavage etc. de fibres d'origine végétale
- 2315 – Fabrication de fibres végétales artificielles
- 2321 – Atelier de fabrication de tissus
- 2330 – Teinture, impression, apprêt, enduction, blanchiment et délavage de matières textiles
- 2340 – Blanchisserie, laverie de linge
- 2345 – Utilisation de solvants pour le nettoyage à sec et le traitement de textiles ou vêtements
- 2350 – Tanneries, mégisseries, ...
- 2351 – Teintureries et pigmentation de peaux
- 2355 – Dépôts de peaux
- 2360 – Fabrication de chaussures, maroquinerie ou travail du cuir
- 2410 – Travail du bois et matériaux combustibles analogues
- 2415 – Mise en œuvre de produits de préservation de bois et matériaux dérivés
- 2420 – Fabrication de charbon de bois
- 2430 – Préparation de la pâte à papier
- 2440 – Fabrication de papier carton
- 2445 – Transformation du papier, carton
- 2450 – Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support
- 2510 – Exploitation de carrières
- 2515 – Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minéraux et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes
- 2516 – Station de transit de produits minéraux pulvérulents
- 2517 – Station de transit de produits minéraux autres
- 2518 – Production de béton prêt à l'emploi
- 2520 – Fabrication de ciments, chaux, plâtres
- 2521 – Station d'enrobage au bitume de matériaux routiers
- 2522 – Fabrication de produits en béton par procédés mécaniques

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 2523 – Fabrication de produits céramiques et réfractaires
- 2524 – Taillage, sciage et polissage de minéraux naturels ou artificiels
- 2530 – Fabrication et travail du verre
- 2531 – Travail chimique du verre ou du cristal
- 2540 – Lavoirs à houille, minerais, minéraux ou résidus métallurgiques
- 2541 – Agglomération de houille, minerai de fer, fabrication de graphite artificiel – Grillage ou frittage de minerai métallique
- 2545 – Fabrication d'acier, fer, fonte, ferro-alliage
- 2546 – Traitement industriel des minerais non ferreux, élaboration des métaux et alliages non ferreux
- 2547 – Fabrication de silico-alliages ou carbure de silicium
- 2550 – Fonderie de produits moulés ... contenant du plomb
- 2551 – Fonderie de métaux et alliages ferreux
- 2552 – Fonderie de métaux et alliages non-ferreux
- 2560 – Travail mécanique des métaux et alliages
- 2561 – Trempé recuit, revenu des métaux et alliages
- 2562 – Chauffage et traitement industriels par bains de sels fondus
- 2563 – Nettoyage lessiviel
- 2564 – Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques
- 2565 – Revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique
- 2566 – Décapage des métaux par traitement thermique
- 2567 – Galvanisation, étamage de métaux
- 2570 – Émail
- 2575 – Emploi de matières abrasives
- 2630 – Fabrication de ou à base de détergents et savons
- 2631 – Extraction par la vapeur des parfums, huiles essentielles
- 2640 - Fabrication industrielle de colorants et pigments organiques, minéraux et naturels
- 2660 – Fabrication industrielle ou régénération de polymères
- 2661 – Transformation de polymères
- 2662 – Stockage de polymères
- 2663 – Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50 % de polymères
- 2670 – Fabrication d'accumulateurs et piles
- 2680 – Mise en œuvre industrielle d'organismes génétiquement modifiés
- 2681 – Mise en œuvre industrielle de micro- organismes naturels pathogènes
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 2710 – Collecte de déchets apportés par le producteur initial
- 2711 – Transit, regroupement, tri ou préparation de déchets d'équipements électriques et électroniques
- 2712 – Stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage
- 2713 – Transit, regroupement, tri ou préparation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux
- 2714 – Transit, regroupement, tri ou préparation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc,
- textiles, bois
- 2715 – Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre
- 2716 – Transit, regroupement, tri ou préparation de déchets non dangereux non inertes
- 2718 – Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux
- 2719 – Installation temporaire de transit de déchets issus de pollutions accidentnelles marines ou fluviales ou de catastrophes naturelles
- 2720 – Stockage de déchets résultant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minérales ainsi que de l'exploitation de carrières
- 2730 – Traitement de sous-produits d'origine animale
- 2731 – Dépôt de sous-produits animaux
- 2740 – Incinération de cadavres d'animaux de compagnie
- 2750 – Station d'épuration collective d'eaux résiduaires industrielles
- 2751 – Station d'épuration collective de déjections animales
- 2752 – Station d'épuration mixte
- 2760 – Stockage de déchets autres que ceux mentionnés à la rubrique 2720
- 2770 – Traitement thermique de déchets dangereux
- 2771 – Traitement thermique de déchets non dangereux
- 2780 – Compostage de déchets non dangereux ou matière végétale
- 2781 – Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale
- 2782 – Autres traitements biologiques de déchets non dangereux
- 2790 – Traitement de déchets dangereux
- 2791 – Traitement de déchets non dangereux
- 2792 – Traitement de déchets contenant des PCB
- 2793 – Traitement de déchets d'explosifs
- 2794 – Broyage de déchets verts
- 2795 – Lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de matières dangereuses ou de déchets dangereux
- 2797 – Gestion des déchets radioactifs
- 2798 – Installation temporaire de transit de déchets radioactifs
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 2915 – Procédés de chauffage
- 2921 – Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air
- 2925 – Charge d'accumulateurs
- 2930 – Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteurs
- 2931 – Ateliers d'essais sur banc de moteurs à combustion interne ou à réaction, turbines
- 2940 – Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.
- 2950 – Traitement et développement des surfaces photosensibles
- 2960 – Captage de CO₂
- 2970 – Stockage géologique de CO₂
- 2971 – Installation de production de chaleur ou d'électricité à partir de combustibles solides de récupération
- 2980 – Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
- 3110 – Combustion
- 3120 – Raffinage de pétrole et de gaz
- 3130 – Production de coke
- 3140 – Gazéification ou liquéfaction de charbon ou autres combustibles
- 3210 – Grillage ou frittage de minerai métallique
- 3220 – Production de fonte ou d'acier
- 3230 – Transformation des métaux ferreux
- 3240 – Exploitation de fonderies de métaux ferreux
- 3250 – Transformation de métaux non ferreux
- 3260 – Traitement de surface
- 3310 – Production de ciment, chaux ou oxyde de magnésium
- 3330 – Fabrication du verre
- 3340 – Fusion de matières minérales
- 3350 – Fabrication de céramiques
- 3410 – Fabrication de produits chimiques organiques
- 3420 – Fabrication de produits chimiques inorganiques
- 3430 – Fabrication d'engrais
- 3440 – Fabrication de produits phytosanitaires ou biocides
- 3450 – Fabrication de produits pharmaceutiques
- 3460 – Fabrication d'explosifs
- 3510 – Traitement de déchets dangereux
- 3520 – Incinération ou coincinération de déchets
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 3532 – Valorisation de déchets non dangereux
- 3540 – Installation de stockage de déchets
- 3550 – stockage temporaire de déchets
- 3560 – Stockage souterrain de déchets dangereux
- 3610 – Fabrication de pâte à papier, papier, carton, panneaux de bois
- 3620 – Prétraitement ou teinture de textiles
- 3630 – Tannage des peaux
- 3641 – Exploitation d'abattoirs
- 3642 – Traitement et transformation de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires
- 3643 – Traitement et transformation du lait
- 3650 – Élimination ou recyclage de carcasses ou de déchets animaux
- 3660 – Élevage intensif
- 3670 – Traitement de surface de matières à l'aide de solvants organiques
- 3680 – Fabrication de carbone
- 3690 – Captage des flux de CO2
- 3700 – Préservation du bois
- 3710 – Traitement des eaux résiduaires
- 4001 – Installations présentant un grand nombre de substances (règle du cumul seuil bas ou haut)
- 4110 – Toxicité aiguë catégorie 1
- 4120 – Toxicité aiguë catégorie 2
- 4130 – Toxicité aiguë catégorie 3 / inhalation.
- 4140 – Toxicité aiguë catégorie 3 / orale
- 4150 – Toxicité spécifique pour certains organes cibles
- 4210 – Produits explosifs
- 4220 – Produits explosifs (stockage de)
- 4240 – Produits explosibles
- 4310 – Gaz inflammables catégorie 1 et 2.
- 4320 – Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables [...]
- 4321 – Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables [...]
- 4330 – Liquides inflammables de catégorie 1
- 4331 – Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3
- 4410 – Substances et mélanges autoréactifs type A ou type B
- 4411 – Substances et mélanges autoréactifs type C, D, E ou F
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 4421 – Peroxydes organiques type C ou type D
- 4422 – Peroxydes organiques type E ou type F
- 4430 – Solides pyrophoriques catégorie 1.
- 4431 – Liquides pyrophoriques catégorie 1
- 4440 – Solides comburants catégorie 1, 2 ou 3
- 4441 – Liquides comburants catégorie 1, 2 ou 3
- 4442 – Gaz comburants catégorie 1
- 4510 – Dangereux pour l'environnement aquatique 1
- 4511 – Dangereux pour l'environnement aquatique 2
- 4610 – Substances ou mélanges auxquels est attribuée la mention de danger EUH014
- 4620 – Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1
- 4630 – Substances ou mélanges auxquels est attribuée la mention de danger EUH029
- 4701 – Nitrate d'ammonium.
- 4702 – Engrais solides simples et composés à base de nitrate d'ammonium
- 4703 – Nitrate d'ammonium ou d'engrais hors spécification
- 4705 – Nitrate de potassium et engrais composés (sous forme de comprimés ou de granulés)
- 4706 – Nitrate de potassium et engrais composés (sous forme de cristaux)
- 4707 – Pentoxyde d'arsenic
- 4708 – Trioxyde d'arsenic
- 4709 – Brome
- 4710 – Chlore
- 4711 – Composés de nickel
- 4712 – Ethylèneimine
- 4713 – Fluor
- 4714 – Formaldéhyde
- 4715 – Hydrogène
- 4716 – Chlorure d'hydrogène
- 4717 – Plombs alkyls
- 4718 – Gaz inflammables liquéfiés de catégorie
- 4719 – Acétylène
- 4720 – Oxyde d'éthylène
- 4721 – Oxyde de propylène
- 4722 – Méthanol
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 4724 – Isocyanate de méthyle
- 4725 – Oxygène
- 4726 – 2,4-diisocyanate de toluène
- 4727 – Dichlorure de carbonyle (phosgène)
- 4728 – Arsine
- 4729 – Phosphine
- 4730 – Dichlorure de soufre
- 4731 – Trioxyde de soufre
- 4732 – Polychlorodibenzofuranes et polychlorodibenzodioxines
- 4733 – Cancérogènes
- 4734 – Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution
- 4735 – Ammoniac
- 4736 – Trifluorure de bore
- 4737 – Sulfure d'hydrogène
- 4738 – Pipéridine
- 4739 – Bis(2-dimethylaminoéthyl)(méthyl)amine
- 4740 – 3-(2-Ethylhexyloxy)propylamine
- 4741 – Les mélanges d'hypochlorite de sodium
- 4742 – Propylamine
- 4743 – Acrylate de tert-butyl
- 4744 – 2-méthyl-3-butènenitrile
- 4745 – Tétrahydro-3,5-diméthyl-1,3,5-thiadiazine-2-thione (dazomet)
- 4746 – Acrylate de méthyle
- 4747 – 3-Méthylpyridine
- 4748 – 1-bromo-3-chloropropane
- 4749 – Perchlorate d'ammonium
- 4755 – Alcools de bouche d'origine agricole
- 4801 – Houille, coke,...

Liste des rubriques ICPE du projet dans le régime E (enregistrement)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1185 – Gaz à effet de serre fluorés
- 1312 – Mise en œuvre de produits explosifs à des fins industrielles
- 1413 – Installations de remplissage de réservoirs de gaz naturel ou biogaz, sous pression
- 1414 – Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 1416 – Station services (hydrogène)
- 1421 – Installation de remplissage d'aérosols inflammables
- 1434 – Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables
- 1435 – Stations-service
- 1436 – Liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C
- 1450 – Solides inflammables
- 1455 – Stockage de carbure de calcium
- 1510 – Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts
- 1511 – Entrepôts frigorifiques
- 1530 – Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues
- 1531 – Stockages, par voie humide (immersion ou aspersion), de bois non traité chimiquement
- 1532 – Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues
- 1630 – Emploi ou stockage de lessives de soude ou de potasse caustique
- 1700 – Définitions et règles de classement des substances radioactives
- 1716 – Substances radioactives
- 1735 – Dépôt, entreposage ou stockage de substances radioactives
- 1978 – Solvants organiques
- 2101 – Élevage de bovins
- 2102 – Élevage de porcs
- 2110 – Élevage de lapins
- 2111 – Élevage de volailles
- 2112 – Couvoirs
- 2113 – Élevage d'animaux carnassiers à fourrure
- 2120 – Élevage de chiens
- 2130 – Piscicultures
- 2140 – Présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques
- 2150 – Élevage de coléoptères, diptères, orthoptères
- 2160 – Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ...
- 2170 – Fabrication des engrains, amendement et support de culture
- 2171 – Dépôts de fumiers, engrains et supports de culture
- 2175 – Dépôts d'engrais liquides
- 2210 – Abattage d'animaux
- 2220 – Préparation de produits alimentaires d'origine végétale
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 2230 – Transformation etc. du lait
- 2240 – Extraction et traitement des huiles végétales, huiles animales et corps gras
- 2250 – Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole
- 2251 – Préparation, conditionnement de vins
- 2260 – Broyage, concassage de substances végétales
- 2265 – Fermentation acétique en milieu liquide
- 2275 – Fabrication de levure, ...
- 2311 – Traitement par battage, cardage, lavage etc. de fibres d'origine végétale
- 2315 – Fabrication de fibres végétales artificielles
- 2321 – Atelier de fabrication de tissus
- 2330 – Teinture, impression, apprêt, enduction, blanchiment et délavage de matières textiles
- 2340 – Blanchisserie, laverie de linge
- 2345 – Utilisation de solvants pour le nettoyage à sec et le traitement de textiles ou vêtements
- 2350 – Tanneries, mégisseries, ...
- 2351 – Teintureries et pigmentation de peaux
- 2355 – Dépôts de peaux
- 2360 – Fabrication de chaussures, maroquinerie ou travail du cuir
- 2410 – Travail du bois et matériaux combustibles analogues
- 2415 – Mise en œuvre de produits de préservation de bois et matériaux dérivés
- 2420 – Fabrication de charbon de bois
- 2430 – Préparation de la pâte à papier
- 2440 – Fabrication de papier carton
- 2445 – Transformation du papier, carton
- 2450 – Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support
- 2510 – Exploitation de carrières
- 2515 – Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minéraux et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes
- 2516 – Station de transit de produits minéraux pulvérulents
- 2517 – Station de transit de produits minéraux autres
- 2518 – Production de béton prêt à l'emploi
- 2520 – Fabrication de ciments, chaux, plâtres
- 2521 – Station d'enrobage au bitume de matériaux routiers
- 2522 – Fabrication de produits en béton par procédés mécaniques
- 2523 – Fabrication de produits céramiques et réfractaires

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 2524 – Taillage, sciage et polissage de minéraux naturels ou artificiels
- 2530 – Fabrication et travail du verre
- 2531 – Travail chimique du verre ou du cristal
- 2540 – Lavoirs à houille, minerais, minéraux ou résidus métallurgiques
- 2541 – Agglomération de houille, minerai de fer, fabrication de graphite artificiel – Grillage ou frittage de minerai métallique
- 2545 – Fabrication d'acier, fer, fonte, ferro-alliage
- 2546 – Traitement industriel des minerais non ferreux, élaboration des métaux et alliages non ferreux
- 2547 – Fabrication de silico-alliages ou carbure de silicium
- 2550 – Fonderie de produits moulés ... contenant du plomb
- 2551 – Fonderie de métaux et alliages ferreux
- 2552 – Fonderie de métaux et alliages non-ferreux
- 2560 – Travail mécanique des métaux et alliages
- 2561 – Trempé recuit, revenu des métaux et alliages
- 2562 – Chauffage et traitement industriels par bains de sels fondus
- 2563 – Nettoyage lessiviel
- 2564 – Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques
- 2565 – Revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique
- 2566 – Décapage des métaux par traitement thermique
- 2567 – Galvanisation, étamage de métaux
- 2570 – Émail
- 2575 – Emploi de matières abrasives
- 2630 – Fabrication de ou à base de détergents et savons
- 2631 – Extraction par la vapeur des parfums, huiles essentielles
- 2640 - Fabrication industrielle de colorants et pigments organiques, minéraux et naturels
- 2660 – Fabrication industrielle ou régénération de polymères
- 2661 – Transformation de polymères
- 2662 – Stockage de polymères
- 2663 – Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50 % de polymères
- 2670 – Fabrication d'accumulateurs et piles
- 2680 – Mise en œuvre industrielle d'organismes génétiquement modifiés
- 2681 – Mise en œuvre industrielle de micro-organismes naturels pathogènes
- 2690 – Préparation de produits ophérapiques
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 2711 – Transit, regroupement, tri ou préparation de déchets d'équipements électriques et électroniques
- 2712 – Stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage
- 2713 – Transit, regroupement, tri ou préparation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux
- 2714 – Transit, regroupement, tri ou préparation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc,
- textiles, bois
- 2715 – Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre
- 2716 – Transit, regroupement, tri ou préparation de déchets non dangereux non inertes
- 2718 – Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux
- 2719 – Installation temporaire de transit de déchets issus de pollutions accidentielles marines ou fluviales ou de catastrophes naturelles
- 2720 – Stockage de déchets résultant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minérales ainsi que de l'exploitation de carrières
- 2730 – Traitement de sous-produits d'origine animale
- 2731 – Dépôt de sous-produits animaux
- 2740 – Incinération de cadavres d'animaux de compagnie
- 2750 – Station d'épuration collective d'eaux résiduaires industrielles
- 2751 – Station d'épuration collective de déjections animales
- 2752 – Station d'épuration mixte
- 2760 – Stockage de déchets autres que ceux mentionnés à la rubrique 2720
- 2770 – Traitement thermique de déchets dangereux
- 2771 – Traitement thermique de déchets non dangereux
- 2780 – Compostage de déchets non dangereux ou matière végétale
- 2781 – Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale
- 2782 – Autres traitements biologiques de déchets non dangereux
- 2790 – Traitement de déchets dangereux
- 2791 – Traitement de déchets non dangereux
- 2792 – Traitement de déchets contenant des PCB
- 2793 – Traitement de déchets d'explosifs
- 2794 – Broyage de déchets verts
- 2795 – Lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de matières dangereuses ou de déchets dangereux
- 2797 – Gestion des déchets radioactifs
- 2798 – Installation temporaire de transit de déchets radioactifs
- 2910 – Installation de combustion
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 2921 – Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air
- 2925 – Charge d'accumulateurs
- 2930 – Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteurs
- 2931 – Ateliers d'essais sur banc de moteurs à combustion interne ou à réaction, turbines
- 2940 – Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.
- 2950 – Traitement et développement des surfaces photosensibles
- 2960 – Captage de CO₂
- 2970 – Stockage géologique de CO₂
- 2971 – Installation de production de chaleur ou d'électricité à partir de combustibles solides de récupération
- 2980 – Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
- 3110 – Combustion
- 3120 – Raffinage de pétrole et de gaz
- 3130 – Production de coke
- 3140 – Gazéification ou liquéfaction de charbon ou autres combustibles
- 3210 – Grillage ou frittage de minerai métallique
- 3220 – Production de fonte ou d'acier
- 3230 – Transformation des métaux ferreux
- 3240 – Exploitation de fonderies de métaux ferreux
- 3250 – Transformation de métaux non ferreux
- 3260 – Traitement de surface
- 3310 – Production de ciment, chaux ou oxyde de magnésium
- 3330 – Fabrication du verre
- 3340 – Fusion de matières minérales
- 3350 – Fabrication de céramiques
- 3410 – Fabrication de produits chimiques organiques
- 3420 – Fabrication de produits chimiques inorganiques
- 3430 – Fabrication d'engrais
- 3440 – Fabrication de produits phytosanitaires ou biocides
- 3450 – Fabrication de produits pharmaceutiques
- 3460 – Fabrication d'explosifs
- 3510 – Traitement de déchets dangereux
- 3520 – Incinération ou coincinération de déchets
- 3531 – Élimination de déchets non dangereux
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 3540 – Installation de stockage de déchets
- 3550 – stockage temporaire de déchets
- 3560 – Stockage souterrain de déchets dangereux
- 3610 – Fabrication de pâte à papier, papier, carton, panneaux de bois
- 3620 – Prétraitement ou teinture de textiles
- 3630 – Tannage des peaux
- 3641 – Exploitation d'abattoirs
- 3642 – Traitement et transformation de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires
- 3643 – Traitement et transformation du lait
- 3650 – Élimination ou recyclage de carcasses ou de déchets animaux
- 3660 – Élevage intensif
- 3670 – Traitement de surface de matières à l'aide de solvants organiques
- 3680 – Fabrication de carbone
- 3690 – Captage des flux de CO₂
- 3700 – Préservation du bois
- 3710 – Traitement des eaux résiduaires
- 4001 – Installations présentant un grand nombre de substances (règle du cumul seuil bas ou haut)
- 4110 – Toxicité aiguë catégorie 1
- 4120 – Toxicité aiguë catégorie 2
- 4130 – Toxicité aiguë catégorie 3 / inhalation.
- 4140 – Toxicité aiguë catégorie 3 / orale
- 4150 – Toxicité spécifique pour certains organes cibles
- 4210 – Produits explosifs
- 4220 – Produits explosifs (stockage de)
- 4240 – Produits explosibles
- 4310 – Gaz inflammables catégorie 1 et 2.
- 4320 – Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables [...]
- 4321 – Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables [...]
- 4330 – Liquides inflammables de catégorie 1
- 4331 – Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3
- 4410 – Substances et mélanges autoréactifs type A ou type B
- 4411 – Substances et mélanges autoréactifs type C, D, E ou F
- 4420 – Peroxydes organiques type A ou type B
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 4422 – Peroxydes organiques type E ou type F
- 4430 – Solides pyrophoriques catégorie 1.
- 4431 – Liquides pyrophoriques catégorie 1
- 4440 – Solides comburants catégorie 1, 2 ou 3
- 4441 – Liquides comburants catégorie 1, 2 ou 3
- 4442 – Gaz comburants catégorie 1
- 4510 – Dangereux pour l'environnement aquatique 1
- 4511 – Dangereux pour l'environnement aquatique 2
- 4610 – Substances ou mélanges auxquels est attribuée la mention de danger EUH014
- 4620 – Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1
- 4630 – Substances ou mélanges auxquels est attribuée la mention de danger EUH029
- 4701 – Nitrate d'ammonium.
- 4702 – Engrais solides simples et composés à base de nitrate d'ammonium
- 4703 – Nitrate d'ammonium ou d'engrais hors spécification
- 4705 – Nitrate de potassium et engrais composés (sous forme de comprimés ou de granulés)
- 4706 – Nitrate de potassium et engrais composés (sous forme de cristaux)
- 4707 – Pentoxyde d'arsenic
- 4708 – Tioxoxyde d'arsenic
- 4709 – Brome
- 4710 – Chlore
- 4711 – Composés de nickel
- 4712 – Ethylèneimine
- 4713 – Fluor
- 4714 – Formaldéhyde
- 4715 – Hydrogène
- 4716 – Chlorure d'hydrogène
- 4717 – Plombs alkyls
- 4718 – Gaz inflammables liquéfiés de catégorie
- 4719 – Acétylène
- 4720 – Oxyde d'éthylène
- 4721 – Oxyde de propylène
- 4722 – Méthanol
- 4723 – 4,4-méthylène-bis
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 4725 – Oxygène
- 4726 – 2,4-diisocyanate de toluène
- 4727 – Dichlorure de carbonyle (phosgène)
- 4728 – Arsine
- 4729 – Phosphine
- 4730 – Dichlorure de soufre
- 4731 – Trioxyde de soufre
- 4732 – Polychlorodibenzofuranes et polychlorodibenzodioxines
- 4733 – Cancérogènes
- 4734 – Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution
- 4735 – Ammoniac
- 4736 – Trifluorure de bore
- 4737 – Sulfure d'hydrogène
- 4738 – Pipéridine
- 4739 – Bis(2-dimethylaminoéthyl)(méthyl)amine
- 4740 – 3-(2-Ethylhexyloxy)propylamine
- 4741 – Les mélanges d'hypochlorite de sodium
- 4742 – Propylamine
- 4743 – Acrylate de tert-butyl
- 4744 – 2-méthyl-3-butènenitrile
- 4745 – Tétrahydro-3,5-diméthyl-1,3,5, thiadiazine-2-thione (dazomet)
- 4746 – Acrylate de méthyle
- 4747 – 3-Méthylpyridine
- 4748 – 1-bromo-3-chloropropane
- 4749 – Perchlorate d'ammonium
- 4755 – Alcools de bouche d'origine agricole
- 4801 – Houille, coke,...

Liste des rubriques ICPE du projet dans le régime D (déclaration)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1185 – Gaz à effet de serre fluorés
- 1312 – Mise en œuvre de produits explosifs à des fins industrielles
- 1413 – Installations de remplissage de réservoirs de gaz naturel ou biogaz, sous pression
- 1414 – Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés
- 1416 – Station services (hydrogène)

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 1421 – Installation de remplissage d'aérosols inflammables
- 1434 – Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables
- 1435 – Stations-service
- 1436 – Liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C
- 1450 – Solides inflammables
- 1455 – Stockage de carbure de calcium
- 1510 – Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts
- 1511 – Entrepôts frigorifiques
- 1530 – Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues
- 1531 – Stockages, par voie humide (immersion ou aspersion), de bois non traité chimiquement
- 1532 – Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues
- 1630 – Emploi ou stockage de lessives de soude ou de potasse caustique
- 1700 – Définitions et règles de classement des substances radioactives
- 1716 – Substances radioactives
- 1735 – Dépôt, entreposage ou stockage de substances radioactives
- 1978 – Solvants organiques
- 2101 – Élevage de bovins
- 2102 – Élevage de porcs
- 2110 – Élevage de lapins
- 2111 – Élevage de volailles
- 2112 – Couvoirs
- 2113 – Élevage d'animaux carnassiers à fourrure
- 2120 – Élevage de chiens
- 2130 – Piscicultures
- 2140 – Présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques
- 2150 – Élevage de coléoptères, diptères, orthoptères
- 2160 – Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ...
- 2170 – Fabrication des engrais, amendement et support de culture
- 2171 – Dépôts de fumiers, engrais et supports de culture
- 2175 – Dépôts d'engrais liquides
- 2210 – Abattage d'animaux
- 2220 – Préparation de produits alimentaires d'origine végétale
- 2221 – Préparation de produits alimentaires d'origine animale
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 2240 – Extraction et traitement des huiles végétales, huiles animales et corps gras
- 2250 – Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole
- 2251 – Préparation, conditionnement de vins
- 2260 – Broyage, concassage de substances végétales
- 2265 – Fermentation acétique en milieu liquide
- 2275 – Fabrication de levure, ...
- 2311 – Traitement par battage, cardage, lavage etc. de fibres d'origine végétale
- 2315 – Fabrication de fibres végétales artificielles
- 2321 – Atelier de fabrication de tissus
- 2330 – Teinture, impression, apprêt, enduction, blanchiment et délavage de matières textiles
- 2340 – Blanchisserie, laverie de linge
- 2345 – Utilisation de solvants pour le nettoyage à sec et le traitement de textiles ou vêtements
- 2350 – Tanneries, mégisseries, ...
- 2351 – Teintureries et pigmentation de peaux
- 2355 – Dépôts de peaux
- 2360 – Fabrication de chaussures, maroquinerie ou travail du cuir
- 2410 – Travail du bois et matériaux combustibles analogues
- 2415 – Mise en œuvre de produits de préservation de bois et matériaux dérivés
- 2420 – Fabrication de charbon de bois
- 2430 – Préparation de la pâte à papier
- 2440 – Fabrication de papier carton
- 2445 – Transformation du papier, carton
- 2450 – Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support
- 2510 – Exploitation de carrières
- 2515 – Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minéraux et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes
- 2516 – Station de transit de produits minéraux pulvérulents
- 2517 – Station de transit de produits minéraux autres
- 2518 – Production de béton prêt à l'emploi
- 2520 – Fabrication de ciments, chaux, plâtres
- 2521 – Station d'enrobage au bitume de matériaux routiers
- 2522 – Fabrication de produits en béton par procédés mécaniques
- 2523 – Fabrication de produits céramiques et réfractaires
- 2524 – Taillage, sciage et polissage de minéraux naturels ou artificiels

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 2530 – Fabrication et travail du verre
- 2531 – Travail chimique du verre ou du cristal
- 2540 – Lavoirs à houille, minéraux, minéraux ou résidus métallurgiques
- 2541 – Agglomération de houille, minerai de fer, fabrication de graphite artificiel – Grillage ou frittage de minerai métallique
- 2545 – Fabrication d'acier, fer, fonte, ferro-alliage
- 2546 – Traitement industriel des minéraux non ferreux, élaboration des métaux et alliages non ferreux
- 2547 – Fabrication de silico-alliages ou carbure de silicium
- 2550 – Fonderie de produits moulés ... contenant du plomb
- 2551 – Fonderie de métaux et alliages ferreux
- 2552 – Fonderie de métaux et alliages non-ferreux
- 2560 – Travail mécanique des métaux et alliages
- 2561 – Trempé recuit, revenu des métaux et alliages
- 2562 – Chauffage et traitement industriels par bains de sels fondus
- 2563 – Nettoyage lessiviel
- 2564 – Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques
- 2565 – Revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique
- 2566 – Décapage des métaux par traitement thermique
- 2567 – Galvanisation, étamage de métaux
- 2570 – Émail
- 2575 – Emploi de matières abrasives
- 2630 – Fabrication de ou à base de détergents et savons
- 2631 – Extraction par la vapeur des parfums, huiles essentielles
- 2640 - Fabrication industrielle de colorants et pigments organiques, minéraux et naturels
- 2660 – Fabrication industrielle ou régénération de polymères
- 2661 – Transformation de polymères
- 2662 – Stockage de polymères
- 2663 – Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50 % de polymères
- 2670 – Fabrication d'accumulateurs et piles
- 2680 – Mise en œuvre industrielle d'organismes génétiquement modifiés
- 2681 – Mise en œuvre industrielle de micro- organismes naturels pathogènes
- 2690 – Préparation de produits opothérapiques
- 2710 – Collecte de déchets apportés par le producteur initial
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 2712 – Stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage
- 2713 – Transit, regroupement, tri ou préparation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux
- 2714 – Transit, regroupement, tri ou préparation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc,
- textiles, bois
- 2715 – Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre
- 2716 – Transit, regroupement, tri ou préparation de déchets non dangereux non inertes
- 2718 – Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux
- 2719 – Installation temporaire de transit de déchets issus de pollutions accidentielles marines ou fluviales ou de catastrophes naturelles
- 2720 – Stockage de déchets résultant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minérales ainsi que de l'exploitation de carrières
- 2730 – Traitement de sous-produits d'origine animale
- 2731 – Dépôt de sous-produits animaux
- 2740 – Incinération de cadavres d'animaux de compagnie
- 2750 – Station d'épuration collective d'eaux résiduaires industrielles
- 2751 – Station d'épuration collective de déjections animales
- 2752 – Station d'épuration mixte
- 2760 – Stockage de déchets autres que ceux mentionnés à la rubrique 2720
- 2770 – Traitement thermique de déchets dangereux
- 2771 – Traitement thermique de déchets non dangereux
- 2780 – Compostage de déchets non dangereux ou matière végétale
- 2781 – Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale
- 2782 – Autres traitements biologiques de déchets non dangereux
- 2790 – Traitement de déchets dangereux
- 2791 – Traitement de déchets non dangereux
- 2792 – Traitement de déchets contenant des PCB
- 2793 – Traitement de déchets d'explosifs
- 2794 – Broyage de déchets verts
- 2795 – Lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de matières dangereuses ou de déchets dangereux
- 2797 – Gestion des déchets radioactifs
- 2798 – Installation temporaire de transit de déchets radioactifs
- 2910 – Installation de combustion
- 2915 – Procédés de chauffage
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 2925 – Charge d'accumulateurs
- 2930 – Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteurs
- 2931 – Ateliers d'essais sur banc de moteurs à combustion interne ou à réaction, turbines
- 2940 – Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.
- 2950 – Traitement et développement des surfaces photosensibles
- 2960 – Captage de CO₂
- 2970 – Stockage géologique de CO₂
- 2971 – Installation de production de chaleur ou d'électricité à partir de combustibles solides de récupération
- 2980 – Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
- 3110 – Combustion
- 3120 – Raffinage de pétrole et de gaz
- 3130 – Production de coke
- 3140 – Gazéification ou liquéfaction de charbon ou autres combustibles
- 3210 – Grillage ou frittage de minerai métallique
- 3220 – Production de fonte ou d'acier
- 3230 – Transformation des métaux ferreux
- 3240 – Exploitation de fonderies de métaux ferreux
- 3250 – Transformation de métaux non ferreux
- 3260 – Traitement de surface
- 3310 – Production de ciment, chaux ou oxyde de magnésium
- 3330 – Fabrication du verre
- 3340 – Fusion de matières minérales
- 3350 – Fabrication de céramiques
- 3410 – Fabrication de produits chimiques organiques
- 3420 – Fabrication de produits chimiques inorganiques
- 3430 – Fabrication d'engrais
- 3440 – Fabrication de produits phytosanitaires ou biocides
- 3450 – Fabrication de produits pharmaceutiques
- 3460 – Fabrication d'explosifs
- 3510 – Traitement de déchets dangereux
- 3520 – Incinération ou coincinération de déchets
- 3531 – Élimination de déchets non dangereux
- 3532 – Valorisation de déchets non dangereux
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 3550 – stockage temporaire de déchets
- 3560 – Stockage souterrain de déchets dangereux
- 3610 – Fabrication de pâte à papier, papier, carton, panneaux de bois
- 3620 – Prétraitement ou teinture de textiles
- 3630 – Tannage des peaux
- 3641 – Exploitation d'abattoirs
- 3642 – Traitement et transformation de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires
- 3643 – Traitement et transformation du lait
- 3650 – Élimination ou recyclage de carcasses ou de déchets animaux
- 3660 – Élevage intensif
- 3670 – Traitement de surface de matières à l'aide de solvants organiques
- 3680 – Fabrication de carbone
- 3690 – Captage des flux de CO₂
- 3700 – Préservation du bois
- 3710 – Traitement des eaux résiduaires
- 4001 – Installations présentant un grand nombre de substances (règle du cumul seuil bas ou haut)
- 4110 – Toxicité aiguë catégorie 1
- 4120 – Toxicité aiguë catégorie 2
- 4130 – Toxicité aiguë catégorie 3 / inhalation.
- 4140 – Toxicité aiguë catégorie 3 / orale
- 4150 – Toxicité spécifique pour certains organes cibles
- 4210 – Produits explosifs
- 4220 – Produits explosifs (stockage de)
- 4240 – Produits explosibles
- 4310 – Gaz inflammables catégorie 1 et 2.
- 4320 – Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables [...]
- 4321 – Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables [...]
- 4330 – Liquides inflammables de catégorie 1
- 4331 – Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3
- 4410 – Substances et mélanges autoréactifs type A ou type B
- 4411 – Substances et mélanges autoréactifs type C, D, E ou F
- 4420 – Peroxydes organiques type A ou type B
- 4421 – Peroxydes organiques type C ou type D
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 4430 – Solides pyrophoriques catégorie 1.
- 4431 – Liquides pyrophoriques catégorie 1
- 4440 – Solides comburants catégorie 1, 2 ou 3
- 4441 – Liquides comburants catégorie 1, 2 ou 3
- 4442 – Gaz comburants catégorie 1
- 4510 – Dangereux pour l'environnement aquatique 1
- 4511 – Dangereux pour l'environnement aquatique 2
- 4610 – Substances ou mélanges auxquels est attribuée la mention de danger EUH014
- 4620 – Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1
- 4630 – Substances ou mélanges auxquels est attribuée la mention de danger EUH029
- 4701 – Nitrate d'ammonium.
- 4702 – Engrais solides simples et composés à base de nitrate d'ammonium
- 4703 – Nitrate d'ammonium ou d'engrais hors spécification
- 4705 – Nitrate de potassium et engrais composés (sous forme de comprimés ou de granulés)
- 4706 – Nitrate de potassium et engrais composés (sous forme de cristaux)
- 4707 – Pentoxyde d'arsenic
- 4708 – Trioxyde d'arsenic
- 4709 – Brome
- 4710 – Chlore
- 4711 – Composés de nickel
- 4712 – Ethylèneimine
- 4713 – Fluor
- 4714 – Formaldéhyde
- 4715 – Hydrogène
- 4716 – Chlorure d'hydrogène
- 4717 – Plombs alkyls
- 4718 – Gaz inflammables liquéfiés de catégorie
- 4719 – Acétylène
- 4720 – Oxyde d'éthylène
- 4721 – Oxyde de propylène
- 4722 – Méthanol
- 4723 – 4,4-méthylène-bis
- 4724 – Isocyanate de méthyle
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 4726 – 2,4-diisocyanate de toluène
- 4727 – Dichlorure de carbonyle (phosgène)
- 4728 – Arsine
- 4729 – Phosphine
- 4730 – Dichlorure de soufre
- 4731 – Trioxyde de soufre
- 4732 – Polychlorodibenzofuranes et polychlorodibenzodioxines
- 4733 – Cancérogènes
- 4734 – Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution
- 4735 – Ammoniac
- 4736 – Trifluorure de bore
- 4737 – Sulfure d'hydrogène
- 4738 – Pipéridine
- 4739 – Bis(2-dimethylaminoéthyl)(méthyl)amine
- 4740 – 3-(2-Ethylhexyloxy)propylamine
- 4741 – Les mélanges d'hypochlorite de sodium
- 4742 – Propylamine
- 4743 – Acrylate de tert-butyl
- 4744 – 2-méthyl-3-butènenitrile
- 4745 – Tétrahydro-3,5-diméthyl-1,3,5, thiadiazine-2-thione (dazomet)
- 4746 – Acrylate de méthyle
- 4747 – 3-Méthylpyridine
- 4748 – 1-bromo-3-chloropropane
- 4749 – Perchlorate d'ammonium
- 4755 – Alcools de bouche d'origine agricole
- 4801 – Houille, coke,...

Quantités des principales rubriques ICPE

Indiquez, pour les 2 rubriques principales du projet : le numéro de rubrique, son intitulé et la capacité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- S'il s'agit d'un projet éolien, chargez le document de résultats du conseil à l'émergence

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

S'il s'agit d'une carrière, le projet est-il compatible avec le schéma régional des carrières ?

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-des-carrieres-r4335.html>

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'établissement relève-t-il de la directive relative aux émissions industrielles (IED) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'établissement relève-t-il de la directive SEVESO ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Précisez s'il s'agit :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

d'un SEVESO seuil haut

d'un SEVESO seuil bas

Liste des rubriques IOTA du projet relevant de la rubrique A

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1.1.1.0 - Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique
- 1.1.2.0 - Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère
- 1.2.1.0 - Prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L.214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe
- 1.2.2.0 - Prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu à l'article L.214.9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, dans un cours d'eau, sa nappe d'accompagnement ou un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe, lorsque le débit du cours d'eau résulte, pour plus de moitié, d'une réalimentation artificielle.
- 1.3.1.0 - Prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L.214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils
- 2.1.1.0 - Systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique
- 2.1.3.0 - Épandage et stockage en vue d'épandage de boues produites dans un ou plusieurs systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif
- 2.1.4.0 - Epandage et stockage en vue d'épandage d'effluents ou de boues
- 2.1.5.0 - Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol
- 2.2.1.0 - Rejet dans les eaux douces superficielles susceptibles de modifier le régime des eaux
- 2.2.2.0 - Rejets en mer, la capacité totale de rejet étant supérieure à 100 000 m³/j (D)
- 2.2.3.0 - Rejet dans les eaux de surface, à l'exclusion des rejets réglementés au titre des autres rubriques de la

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 2.3.1.0 - Rejets d'effluents sur le sol ou dans le sous-sol, à l'exclusion des rejets visés à la rubrique 2.1.5.0, des rejets des ouvrages visés aux rubriques 2.1.1.0 et 2.1.2.0, des épandages visés aux rubriques 2.1.3.0 et 2.1.4.0, ainsi que des réinjections visées à la rubrique 5.1.1.0 (A)
- 2.3.2.0 - Recharge artificielle des eaux souterraines
- 3.1.1.0 - Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant :
- 3.1.2.0 - Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0 ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau.
- 3.1.3.0 - Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau
- 3.1.4.0 - Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes.
- 3.1.5.0 - Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet.
- 3.2.1.0 - Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L.215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0.
- 3.2.2.0 - Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau
- 3.2.3.0 - Plans d'eau permanents ou non :
- 3.2.5.0 - Barrage de retenue et ouvrages assimilés relevant des critères de classement prévus par l'article R. 214-112
- 3.2.6.0 - Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions
- 3.2.7.0 - Piscicultures d'eau douce mentionnées à l'article L.431-6
- 3.3.1.0 - Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais.
- 3.3.2.0 - Réalisation de réseaux de drainage
- 3.3.3.0 - Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ou de produits chimiques liquides de longueur supérieure à 5 kilomètres ou dont le produit du diamètre extérieur par la longueur est supérieur à 2000 m²
- 3.3.4.0 - Travaux de recherche de stockages souterrains de déchets radioactifs
- 3.3.5.0 - Travaux, définis par un arrêté du ministre chargé de l'environnement, ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif
- 4.1.1.0 - Travaux de création d'un port maritime ou d'un chenal d'accès ou travaux de modification des spécifications théoriques d'un chenal d'accès existant (A)
- 4.1.2.0 - Travaux d'aménagement portuaire et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu.
- 4.1.3.0 - Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin
- 5.1.1.0 - Réinjection dans une même nappe des eaux prélevées pour la géothermie, l'exhaure des mines et carrières ou lors des travaux de génie civil
- 5.1.2.0 - Travaux de recherche et d'exploitation de gîtes géothermiques (A)
- 5.1.3.0 - Travaux de recherche, de création, d'essais, d'aménagement ou d'exploitation des stockages souterrains soumis aux dispositions du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006
- 5.1.4.0 - Travaux d'exploitation de mines
- 5.1.5.0 - Travaux d'exploitation de stockages souterrains de déchets radioactifs (A)

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 5.1.6.0 - Travaux de recherches des mines
- 5.1.7.0 - Travaux de prospection, de recherche et d'exploitation de substances minérales ou fossiles non visées à l'article 2 du code minier et contenues dans les fonds marins du domaine public (A)
- 5.2.2.0 - Concessions hydrauliques régies par le livre V du code de l'énergie (A)
- 5.2.3.0 - Les travaux décidés par la commission d'aménagement foncier comprenant des travaux tels que l'arrachage des haies, l'arasement des talus, le comblement des fossés, la protection des sols, l'écoulement des eaux nuisibles, les retenues et la distribution des eaux utiles, la rectification, la régularisation et le curage des cours d'eau non domaniaux

Liste des rubriques IOTA du projet relevant de la rubrique D

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1.1.1.0 - Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique
- 1.1.2.0 - Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère
- 1.2.1.0 - Prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L.214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe
- 1.2.2.0 - Prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu à l'article L.214.9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, dans un cours d'eau, sa nappe d'accompagnement ou un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe, lorsque le débit du cours d'eau résulte, pour plus de moitié, d'une réalimentation artificielle.
- 1.3.1.0 - Prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L.214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils
- 2.1.1.0 - Systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique
- 2.1.3.0 - Épandage et stockage en vue d'épandage de boues produites dans un ou plusieurs systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif
- 2.1.4.0 - Epandage et stockage en vue d'épandage d'effluents ou de boues
- 2.1.5.0 - Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol
- 2.2.1.0 - Rejet dans les eaux douces superficielles susceptibles de modifier le régime des eaux
- 2.2.2.0 - Rejets en mer, la capacité totale de rejet étant supérieure à 100 000 m³/j (D)
- 2.2.3.0 - Rejet dans les eaux de surface, à l'exclusion des rejets réglementés au titre des autres rubriques de la présente nomenclature ou de la nomenclature des installations classées
- 2.3.1.0 - Rejets d'effluents sur le sol ou dans le sous-sol, à l'exclusion des rejets visés à la rubrique 2.1.5.0, des rejets des ouvrages visés aux rubriques 2.1.1.0 et 2.1.2.0, des épandages visés aux rubriques 2.1.3.0 et 2.1.4.0, ainsi que des réinjections visées à la rubrique 5.1.1.0 (A)
- 2.3.2.0 - Recharge artificielle des eaux souterraines
- 3.1.1.0 - Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant :
- 3.1.2.0 - Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0 ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau.
- 3.1.3.0 - Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau
- 3.1.4.0 - Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 3.1.5.0 - Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet.
- 3.2.1.0 - Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L.215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0.
- 3.2.2.0 - Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau
- 3.2.3.0 - Plans d'eau permanents ou non :
 - 3.2.5.0 - Barrage de retenue et ouvrages assimilés relevant des critères de classement prévus par l'article R. 214-112
 - 3.2.6.0 - Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions
 - 3.2.7.0 - Piscicultures d'eau douce mentionnées à l'article L.431-6
- 3.3.1.0 - Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais.
- 3.3.2.0 - Réalisation de réseaux de drainage
- 3.3.3.0 - Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ou de produits chimiques liquides de longueur supérieure à 5 kilomètres ou dont le produit du diamètre extérieur par la longueur est supérieur à 2000 m²
- 3.3.4.0 - Travaux de recherche de stockages souterrains de déchets radioactifs
- 3.3.5.0 - Travaux, définis par un arrêté du ministre chargé de l'environnement, ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif
- 4.1.1.0 - Travaux de création d'un port maritime ou d'un chenal d'accès ou travaux de modification des spécifications théoriques d'un chenal d'accès existant (A)
- 4.1.2.0 - Travaux d'aménagement portuaire et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu.
- 4.1.3.0 - Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin
- 5.1.1.0 - Réinjection dans une même nappe des eaux prélevées pour la géothermie, l'exhaure des mines et carrières ou lors des travaux de génie civil
- 5.1.2.0 - Travaux de recherche et d'exploitation de gîtes géothermiques (A)
- 5.1.3.0 - Travaux de recherche, de création, d'essais, d'aménagement ou d'exploitation des stockages souterrains soumis aux dispositions du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006
- 5.1.4.0 - Travaux d'exploitation de mines
- 5.1.5.0 - Travaux d'exploitation de stockages souterrains de déchets radioactifs (A)
- 5.1.6.0 - Travaux de recherches des mines
- 5.1.7.0 - Travaux de prospection, de recherche et d'exploitation de substances minérales ou fossiles non visées à l'article 2 du code minier et contenues dans les fonds marins du domaine public (A)
- 5.2.2.0 - Concessions hydrauliques régies par le livre V du code de l'énergie (A)
- 5.2.3.0 - Les travaux décidés par la commission d'aménagement foncier comprenant des travaux tels que l'arrachage des haies, l'arasement des talus, le comblement des fossés, la protection des sols, l'écoulement des eaux nuisibles, les retenues et la distribution des eaux utiles, la rectification, la régularisation et le curage des cours d'eau non domaniaux

Rubriques R 122-2 - N° de catégorie

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1. Installations classées pour la protection de l'environnement



Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 3. Installations nucléaires de base secrètes.
- 4. Forages nécessaires au stockage de déchets radioactifs.
- 5. Infrastructures ferroviaires
- 6. Infrastructures routières
- 7. Transports guidés de personnes
- 8. Aérodromes
- 9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales
- 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau
- 11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière
- 12. Récupération de territoires sur la mer
- 13. Travaux de rechargement de plage.
- 14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme
- 15. Récifs artificiels
- 16. Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terres
- 17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines
- 18. Dispositifs de prélèvement des eaux de mer
- 19. Rejet en mer
- 20. Travaux, ouvrages et aménagements réalisés en vue de l'exploitation d'eau destinée à la consommation humaine dans une forêt de protection
- 21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker
- 22. Installation d'aqueducs sur de longues distances
- 23. Ouvrages servant au transvasement des ressources hydrauliques entre bassins fluviaux
- 24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires
- 25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial
- 26. Stockage et épandages de boues et d'effluents
- 27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols
- 28. Exploitation minière
- 29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique
- 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)
- 31. Installation en mer de production d'énergie
- 32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension
- 33. Lignes électriques sous-marines en haute et très haute tension
-

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

- 35. Canalisations de transport d'eau chaude de température inférieure à 120° C ou d'eau de refroidissement
- 36. Canalisations de transport de vapeur d'eau ou d'eau surchauffée de température égale ou supérieure à 120° C
- 37. Canalisations de transport de gaz inflammables, nocifs ou toxiques, et de dioxyde de carbone en vue de son stockage géologique
- 38. Canalisations de transport de fluides autres que ceux visés aux rubriques 22 et 35 à 37
- 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement
- 40. Villages de vacances et aménagements associés
- 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
- 42. Terrains de camping et caravanage
- 43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés
- 44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés
- 45. Opérations d'aménagements fonciers agricoles et forestiers mentionnées au 1^o de l'article L. 121-1 du code rural et de la pêche maritime, y compris leurs travaux connexes
- 46. Projets d'affectation de terres incultes ou d'étendues semi-naturelles à l'exploitation agricole intensive
- 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols
- 48. Crématoriums

3.3 Nature du projet

Présentation succincte du projet

Echéancier du projet

Si le projet comporte plusieurs phases, présentez la montée en puissance

Présentez les choses dans leur globalité (évitez de morceler).

N'oubliez pas les aspects accès au site (aménagement de voiries), énergie et raccordement au réseau.

S'il s'agit d'un modification d'un site existant, présentez en quoi consistent ces modifications (date de création du site existant et principales composantes du site existant).

3.4 Localisation du projet

Adresse

Commune

Coordonnées géographiques (latitude/longitude)

Long. ____° ____' ____" - Lat. ____° ____' ____"

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

3.5 Document d'urbanisme

La commune concernée par le projet est-elle couverte par un document d'urbanisme ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Type de document

Date d'approbation du document d'urbanisme

Le projet est-il compatible avec le document d'urbanisme

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Une procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité ayant pour effet de permettre la réalisation du projet est-elle engagée ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Précisez l'échéance

Avez-vous connaissance de servitudes définies sur les parcelles concernées par le projet ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lesquelles :

Le projet génère-t-il des servitudes ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Précisez :

Explicitez les raisons du choix du site

Justification du site par rapport à des sites alternatifs, en particulier sur le site retenu présente des enjeux forts

Enjeux du projet pour le porteur de projet ? Pour la filière ?

4. Caractéristiques générales du projet

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Descriptif sommaire du projet

a. dans sa phase travaux

4.3 Descriptif sommaire du projet

b. dans sa phase d'exploitation

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

4.5.Dimensions caractéristiques du projet

Superficie au sol (en m²)

4.5.Dimensions caractéristiques du projet

Hauteur (en m) - si pertinent

4.5.Dimensions caractéristiques du projet

Volume de l'enveloppe (en m³) si pertinent

4.5.Dimensions caractéristiques du projet

Informations complémentaires avec unités de mesure

L'installation existante a fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de la DREAL. Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

<https://www.ecologie.gouv.fr/levaluation-environnementale-et-demande-dexamen-au-cas-cas>

5. Le projet se situe-t-il :

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

En zone de montagne ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

Cochez la mention applicable

Oui

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

Non

Lequel/Laquelle ?

Dans un parc (national ou régional), un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou une réserve naturelle dirigée ??

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

Sur un territoire couvert par un plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lequel

Dans ou à proximité des réservoirs et trames écologiques repérées au titre du SRADDET ou du document d'urbanisme par exemple ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro patrimonial remarquable ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN), par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ou par un plan de prévention des risques miniers ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

Précisez s'ils sont prescrits ou approuvés.

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? Dans le périmètre d'un projet d'intérêt général ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

Dans une aire d'alimentation de captage ?

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans un site inscrit ou classé ?

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Sur un massif forestier ?

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

D'un site Natura 2000 ?

Dans un rayon de 20 km

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

Dans le lit majeur d'un cours d'eau, dans le lit mineur d'un cours d'eau, proximité d'un cours d'eau

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

a/ Ressources

Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Dans quel milieu ? De quelle nature ? De quelle importance ?

Appréciez sommairement l'impact potentiel

Avez-vous quantifié les consommations prévues en eau ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Précisez les origines pour les différentes consommations d'eau

Impliquerait-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature ? De quelle importance ?

Appréciez sommairement l'impact potentiel

Est-il :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Excédentaire en matériaux

Déficitaire en matériaux

Neutre

Le cas échéant, précisez la nature des matériaux et les quantités, et les éventuelles ressources naturelles du sol ou du sous-sol utilisées ?

b/ Milieu naturel

Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

Avez-vous qualifié les enjeux relatifs la biodiversité par :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

des études bibliographiques

le passage d'un écologue sur la ou les zones du projet

des inventaires faunistiques et floristiques de mars à août ou inventaire 4 saisons

Le projet est-il susceptible d'engendrer les dérangement ou la destruction d'habitats ou d'espèces protégées ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

c/ Risques

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

Est-il concerné par des risques naturels ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

Le projet est-il concerné par des risques sanitaires ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

d/ Nuisances

Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

Est-il source de bruit / nuisances sonores ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Engendre-t-il des vibrations ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

e/ Émissions

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

Les rejets seront :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

canalisés

diffus

Engendre-t-il des rejets liquides ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance / dans quel milieu ?

Engendre-t-il des effluents ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

Phase Amont - AENV - Auvergne-Rhône-Alpes - Pro

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

f / Patrimoine / Cadre de vie / Population

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

Le projet est-il susceptible de modifier le paysage et le cadre de vie des populations environnantes ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quelle nature / importance ?

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

g / Énergie, climat

Quelles sont les consommations d'énergie ?

Quelles sont les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans toutes les phases du projet ?

Quelle est la part de déstockage de carbone ?

Une étude d'impact en matière d'émissions de GES a-t-elle été réalisée ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quelles actions sont retenues pour atteindre la neutralité carbone du projet ou à défaut, réduire les émissions dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone ?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

7. Questions spécifiques au projet

Avez-vous des questions particulières vis à vis des procédures applicables ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lesquelles :

Des dérogations sont-elles envisagées par rapport aux textes réglementaires ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui, lesquelles (décrire les enjeux et les mesures compensatoires envisagées) :

Avez-vous des questions particulières concernant les enjeux impactés par votre projet et les mesures à mettre en place pour les éviter, les réduire ou les compenser ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lesquelles :

Avez-vous des questions particulières vis-à-vis de l'autorité environnementale ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lesquelles

Annexes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan de situation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Photographie de la zone d'implantation permettant de localiser le projet dans son environnement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan du projet, ou le cas échéant projet de tracé ou enveloppe de tracé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des impacts

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autres documents éventuellement transmis en vue de la demande d'information préalable au titre de l'art L 181-5 du code de l'environnement

Prévoir un titre explicite

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autres documents éventuellement transmis en vue de la demande d'information préalable au titre de l'art L 181-5 du code de l'environnement

Prévoir un titre explicite

9. Engagement et signatures

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Fait à :

Le :